



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 JUIN 2025

Délibération n° CA 26/2025

Portant sur le rapport relatif à la prise en charge du coût du transport des « tracteurs » entre la Corse et Marseille sur les lignes de délégation de service public maritime lors du conflit social des dockers du début 2025

Le Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse s'est réuni le 30 Juin 2025 à 10h00 sous la présidence de Monsieur Jean Félix Acquaviva, Conseiller Exécutif, Président de l'Office des Transports de la Corse, à la salle des délibérations de la Collectivité de Corse à Bastia.

Membres présents :

M. ACQUAVIVA Jean-Félix
M. DE PERETTI Nicolas
M. FILIPPI Jacques
Mme LEBOMIN Vanina
M. LUCCIONI Don Joseph
M. ORSONI Marc Aurèle
M. SAVELLI Jean-Michel
M. SAVELLI Joseph
M. VANNI Hyacinthe

Conseiller Exécutif, Président de l'OTC
Représentant le syndicat CFDT
Représentant la Chambre d'Agriculture 2B
Conseillère de l'Assemblée de Corse
Conseiller de l'Assemblée de Corse
Représentant le syndicat STC
Conseiller de l'Assemblée de Corse
Conseiller de l'Assemblée de Corse
Conseiller de l'Assemblée de Corse

Membres ayant donné pouvoir :

Mme MAUPERTUIS Marie-Antoinette
Mme ANTONINI Danielle
Mme BASTIANI Angèle
M. BICCHIERAY Didier
Mme GALLONI D'ISTRIA Eveline
Mme MARCHETTI Sandra
M. PANZANI Jean-Paul
Mme TIBERI Julia
M. VALDRIGHI Hervé

Présidente de l'Assemblée de Corse
Conseillère de l'Assemblée de Corse
Présidente de l'ATC
Conseiller de l'Assemblée de Corse
Conseillère de l'Assemblée de Corse
Conseillère de l'Assemblée de Corse
Conseiller de l'Assemblée de Corse
Conseillère de l'Assemblée de Corse
Conseiller de l'Assemblée de Corse

Membres absents ou excusés :

Pour l'autorité compétente par délégation



M. BENZONI Joseph
M. BINDINELLI Jacques
M. BOCOGNANO Xavier
M. BRADES Laurent
M. CASTELLI Antoine
Mme FERRI Evelyne
M. GIOVANNANGELI Dominique
M. LECCIA Jean-Baptiste
M. MELA Georges
M. MIAS Patrick
Mme PIETRI Véronique
M. QUASTANA Paul
M. TROJANI Paul

Représentant la CCI de la Corse du Sud
Représentant le syndicat SPTC
Représentant la Chambre d'Agriculture 2A
Représentant le syndicat Strada Corsa
Représentant le syndicat CGC
Représentant le syndicat CGT
Représentant l'URAF de Corse
Représentant le syndicat FO
Conseiller de l'Assemblée de Corse
Représentant la CRMA de Corse
Conseillère de l'Assemblée de Corse
Conseiller de l'Assemblée de Corse
Représentant la CCI de la Haute Corse

Membre de plein droit :

M. Jérôme FILIPPINI, Préfet de Région, Préfet de la Corse du Sud (absent excusé)

Membres avec voix consultative :

M. SANTONI Jean-François Directeur Général de l'OTC
Mme STAEBLER Martine Payeur de Corse représentée par M. GARCIE Moana

Assiste de plein droit à la réunion du Conseil d'Administration :

M. GRASSI Andria représentant le Directeur Général des Services de la Collectivité de Corse au titre de la Tutelle

Le Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse

- **Vu** le code général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.4421-1 à L.4426-1,
- **Vu** la délibération n° 92/21 AC de l'Assemblée de Corse du 26 mai 1992 portant adoption des statuts de l'Office des Transports de la Corse,
- **Vu** la délibération n° 95/03 AC de l'Assemblée de Corse du 9 février 1995 portant modification des statuts de l'Office des Transports de la Corse,
- **Vu** la délibération n° 02/427 AC de l'Assemblée de Corse du 18 décembre 2002 relative aux agences et offices de la Collectivité Territoriale de Corse et portant modification des statuts de ces établissements publics,
- **Vu** la délibération n° 21/117 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} Juillet 2021 portant élection du Président du Conseil Exécutif de Corse et des Conseillers Exécutifs,
- **Vu** l'arrêté n° 21/005 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse du 6 Juillet 2021 portant désignation de Madame Flora MATTEI, Présidente de l'Office des Transports de la Corse,
- **Vu** la délibération n° 21/129 AC de l'Assemblée de Corse du 22 Juillet 2021, portant désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein des organismes divers,
- **Vu** l'arrêté n° 21/177 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 14 Septembre 2021 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,



Vu l'arrêté n° 22/092 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 15 Mars 2022 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,

- **Vu l'arrêté n° 22/972 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 6 Décembre 2022 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu l'arrêté n° 23/031 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 7 Février 2023 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu l'arrêté n° 23/556 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 7 Septembre 2023 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu l'arrêté n° 23/824 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 21 Novembre 2023 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu l'arrêté n° 24/103 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 09 Avril 2024 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu l'arrêté n° 25/051 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 04 Février 2025 actant la cessation de fonction de Conseillère Exécutive de Corse et de Présidente de l'Office des Transports de la Corse de Madame Flora MATTEI à compter du 1^{er} février 2025,**
- **Vu l'arrêté n° 25/065 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 18 février 2025 portant désignation de Monsieur Jean Félix Acquaviva, Président de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu l'arrêté n° 25/105 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 01 Avril 2025 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu la délibération n° CA 22/2025 du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse en date du 28 avril 2025 portant sur le rapport relatif à la prise en charge du coût du transport des « tracteurs » entre la Corse et Marseille sur les lignes de délégation de service public maritime en cas de conflit social des dockers,**
- **Vu l'arrêté n° 25/311 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 10 Juin 2025 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu le rapport portant sur la prise en charge du coût du transport maritime des « tracteurs » entre la Corse et Marseille sur les lignes de Délégation de Service Public maritime dans le cadre du conflit social des dockers du début 2025.**

**Le Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,
Après en avoir délibéré,**

ARTICLE 1^{er} :

Approuve le rapport portant sur la prise en charge du coût du transport maritime des « tracteurs » entre la Corse et Marseille sur les lignes de Délégation de Service Public maritime dans le cadre du conflit social des dockers du début 2025.


Nombre total de membres du conseil d'administration : 31
Nombre de membres du conseil d'administration présents ou représentés : 18
Nombre de voix pour : 16
Nombre de voix contre : 2
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de non-participations : 0

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de l'Office des Transports de la Corse ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Fait à Ajaccio, le 30 Juin 2025

Jean Félix ACQUAVIVA

